















BULLETIN COMMUNAL 2012

COMMUNE DE POSTROFF

Postroff - Décembre 2012

BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE DE POSTROFF



Dans ce numéro :

Le mot du maire	2
Les décisions du conseil	3
Les chiffres	5
Les travaux réalisés	6
Les projets	8
La forêt communale	10
Fleurissement	11
La vie communale	12
Etat civil	14
Assainissement et gestion des déchets	15
Du côté de l'école	17
Les associations	22

Le mot du maire

Chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, permettez moi de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Je souhaite également réconfort et rétablissement à tous les malades et une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés au courant de l'année et que l'année 2013 apporte joie et paix dans toutes les familles en cette période de crise difficilement maîtrisable par nos dirigeants.

La commune de Postroff, elle, ne suit pas l'exemple de l'État et vote son budget en équilibre réel et sincère ! Malgré les importants projets déjà réalisés, la fiscalité propre à la commune, reste maîtrisée depuis plusieurs années.

L'année 2012 s'est écoulée, riche en satisfactions.
- La fin de la réhabilitation du n°28 de la rue principale
- L'aménagement de la placette, du parking avant et de la cour arrière de la maison
- L'obtention des subventions pour la réfection de la toiture de l'église protestante et de la toiture de la maison de l'école
- L'étude des travaux de voirie
Le démarrage de la mise en conformité de l'assainissement

Mais malheureusement, mon seul regret est que rien ne se fait sans argent ! Nous n'avons pas la chance de compter dans notre commune, de nombreux bénévoles toujours prêts à m'épauler lorsque des travaux peuvent être entrepris de cette façon.

Au-delà des inévitables tracas quotidiens rencontrés, c'est le soutien sans faille des financeurs « officiels » que sont Monsieur le Sous-préfet Christian Muller, Monsieur le Député Marty, Monsieur le Vice-président du conseil général Alfred Poirot sans oublier Les Sénateurs Gisèle Printz et Jean-Pierre Masseret qui m'ont permis de mener à bien les projets si audacieux pour notre petit village.

Je terminerai ce petit mot en lançant un nouvel appel au bénévolat car un nouveau chantier nous attend, celui des toitures de l'église protestante et de la maison de l'école. (voir dans ce bulletin).

Mon adjoint ainsi que le Conseil Municipal se joignent à moi pour vous dire très chaleureusement et du fond du cœur :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2013 !

Votre Maire, Ernest Holtzscherer

L'intégralité des procès-verbaux peut être consultée en mairie ou sur le site Internet de la commune



Les séances du conseil municipal

Séance du 26 janvier

Le conseil municipal fixe le montant des loyers hors charges pour les logements de l'immeuble communal du 28 rue principale comme suit à 450 € pour le Rez-de-chaussée, 450 € pour le 1er étage et 400 € pour le 2ème étage.

Le conseil municipal décide de refaire la toiture de l'église protestante et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions dont pourrait bénéficier cette opération.

La dotation garantie allouée pour la période 2012-2015 par le Conseil Général au titre du PACTE II « aménagement », étant de 42 923 € , M. le Maire invite les membres du conseil à réfléchir sur les projets à réaliser durant cette période et à en débattre.
Une facture pour l'achat de meubles de salle de bains en Allemagne pour l'immeuble du 28 rue principale pour un montant de 1 095,03 € est remboursée à Monsieur le maire car il a dû faire l'avance des frais.

Le conseil municipal décide la rénovation du logement communal situé dans le bâtiment de la mairie et de procéder de la même manière que pour la réfection du logement communal de l'école, à savoir, de renoncer à la perception des deux premiers mois de loyer au profit du nouveau locataire qui en contrepartie, s'engage à trouver des bénévoles pour l'aider à réaliser les travaux.

Le conseil municipal accepte que les lots de chasse dont Monsieur Alphonse SASSI est locataire soient transférés à l'association de chasse dénommée « Amicale des chasseurs de Niederstinzel/ Postroff », association inscrite auprès du Tribunal d'instance de Sarrebourg dont il est le président et reste cautionnaire financier vis-à-vis de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un recours gracieux déposé par Monsieur WALTER Marc suite à la délivrance d'un CU négatif n° CUb 05755111V0006 du 17 novembre 2011. En effet, celui-ci conteste la légalité de cette décision, sollicite la saisine du conseil municipal et envisage un recours contentieux.

Le conseil municipal décide de laisser le soin aux services compétents, à savoir la Direction Départementale des Territoires, de poursuivre l'instruction de ce dossier au regard de la réglementation figurant dans la carte communale et des éléments matériels qui existent à ce jour étant donné qu'un tel projet est difficilement compréhensible étant donné qu'une zone B (destinée à l'implantation d'activités) a été aménagée sur la demande de M. WALTER sur sa parcelle 118 et que la commune a financé l'apport de matériels pour sa réalisation à hauteur de 5 284 € HT.

Séance du 29 mars

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2011 pour le budget communal (excédent global : 60.978,93 € dont 36 527,75 € seront affectés au compte 1068 pour couvrir les restes à réaliser) et pour celui de l'assainissement (excédent global : 72 900,80 €).
Il approuve également le compte de gestion du Receveur Madame Mireille DRIEN. A titre de publication à posteriori, il prend connaissance de la liste des marchés publics passés en 2011.

L'achat d'une paroi de douche qui a été adaptée à la baignoire existante dans le logement de la mairie pour un montant de 359,20 € est remboursé à M. Holtzscherer car l'acquisition a été faite en Allemagne et ne pouvait être payée en différé par la voie habituelle du Trésor Public.

Le conseil municipal approuve deux avenants concernant des travaux supplémentaires visant à améliorer la qualité des logements du 28 rue principale, à savoir le lot n° 9 sanitaire plomberie attribué à la Société DIEBOLD d'un montant HT de 404,49 € et concernant l'aménagement de parois fixes à la douche du rez-de-chaussée en remplacement du rideau prévu à l'origine ainsi que le remplacement des baignoires prévues aux étages supérieurs par des douches avec parois fixes ;
et le lot n° 13 peinture intérieure, attribué à la Société PEINTURE POINSIGNON de Sarreguemines d'un montant HT de 3 022 € et concernant la mise en œuvre de fibre de verre à peindre au lieu de projection dans les logements, la mise en peinture des portes (non revêtues comme initialement prévu) et la mise en œuvre d'une projection de type « coquille d'œuf » dans les parties communes.

Le conseil municipal est informé que le budget initial de la réhabilitation de l'immeuble est respecté et que les logements ont tous trouvé preneurs à compter du 1er avril 2012.

Une somme de 328 € représentant 10 % du coût unitaire soit 41 € par élève pour 8 participants domiciliés dans la commune est attribuée pour financer un voyage d'étude à Paris en avion réalisé dans le cadre du projet pédagogique et éducatif du 14 au 16 mai 2012.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour permettre de réaliser les travaux pour un coût moindre à celui pratiqué par les entreprises, crépissage, carrelage et mise en peinture des caves de l'immeuble du 28 rue principale, installation de cuisines équipées dans chaque logement, de même que des meubles pour les salles de bains.

Ce ne sont donc pas seulement de simples travaux de rafraîchissement qui ont été réalisés, mais bien des réhabilitations en profondeur impliquant une intervention dans tous les corps de métiers, pour les deux logements. Ces travaux ont été nécessaires afin que ces logements puissent être reloués à des prix conformes aux prix du marché. Les matériaux ont été achetés majoritairement à Sarrebourg au Brico Leclerc, à Sarrebrücken en Allemagne ainsi qu'à Sarralbe tandis que les travaux ont été réalisés au moyen de machines personnelles.

Cependant, comme la commune de Postroff ne dispose pas d'un véhicule utilitaire pour assurer le transport des matériaux, Monsieur le Maire a bien voulu mettre son véhicule personnel à disposition.

Le conseil municipal décide par conséquent qu'il y a lieu au moins, d'indemniser M. le Maire pour les frais de véhicule occasionnés pour ces déplacements et, après délibération, décide par 5 voix pour 2 abstentions, d'attribuer à M. HOLTZSCHERER, au vu d'un état détaillé et selon le barème officiel, une indemnité d'un montant de 1 047,95 €.

Séance du 12 avril

Cette année non plus, la part communale des impôts locaux n'a pas été augmentée.

Le conseil municipal maintient les taux des taxes locales.
Le budget primitif de la commune est approuvé, comme celui du service annexe de l'assainissement.
Il est décidé d'acquérir un ensemble tracteur-tondeuse pour permettre l'entretien des espaces publics et usoirs communaux.

Séance du 31 mai

Le tarif de la redevance d'assainissement est maintenu pour 2012 sans augmentation à savoir une part fixe de 21,50 € et la part variable d'1,10 € par m3 d'eau consommée.

Séance du 23 août

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC) est approuvé.

M. le Maire est autorisé à signer un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, maternité, décès... pour un taux de cotisation de 5,55 % et pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC) avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire au taux de cotisation de 1.05%.

Le conseil municipal Décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2013 en parcelles n°8 et 12 en totalité. La vente du bois de nettoyage aux particuliers sera faite par adjudication avec une mise à prix à 12 € le stère.

Il approuve le programme d'exploitation portant sur 116 m3 de bois d'œuvre feuillu façonné et 148 stères de menus produits pour une dépense d'exploitation de 3 000 € et une recette attendue de 8 910 € et décide l'inscription à l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2014 des coupes en parcelles 9 et 11

Des travaux de grosses réparations à la toiture de l'église protestante sont décidés et seront confiés à l'entreprise WEHRUNG S.A.R.L. de DRULINGEN pour un montant HT de 89 430,79 € (106959,22 € TTC).

Un avenant d'un montant de 1 028,56 € TTC établi par l'entreprise SOUTTER & FRIANT correspondant au choix d'une dimension supérieure pour les fenêtres de toit VELUX pour l'immeuble du n°28 de la rue principale est approuvé.

Séance du 8 novembre

Il décidé de procéder à une consultation destinée à aboutir à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage puis à un marché d'assistance à maîtrise d'œuvre en vue de la mise aux normes du système d'assainissement du village.

Le conseil est informé que Monsieur le Préfet sollicite la délibération de la commune quant au périmètre en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
Le conseil municipal, considérant les conditions de la mise en place d'un nouvel EPCI et au vu du peu de temps apporté à la réflexion car l'ensemble des communes a été mis devant le fait accompli, prend acte du projet de périmètre et sollicite un sursis à l'exécution de la mesure.

Considérant que le comptable public fournit à la collectivité conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des documents budgétaires prévues par la réglementation.

Le conseil municipal décide la modification budgétaire suivante : transfert de 6 700 € de l'article
2313 à l'article 2132 pour permettre l'inscription en section d'investissement des travaux réalisés au logement communal de la mairie et comptabilisés en section de fonctionnement aux articles 6068 et 60628.

Séance du 29 novembre

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer un contrat de bail pour le logement de l'école dont le loyer est fixé à 450 € par mois hors charges.
Le conseil décide une modification budgétaire pour la caution locative, à savoir une recette et une dépense à l'article 165 pour un montant de 400 €

Les chiffres

Le budget communal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

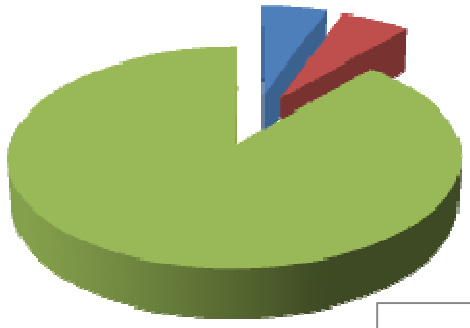

381 115,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

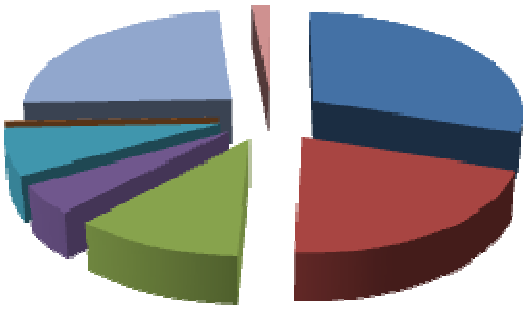

144 927,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

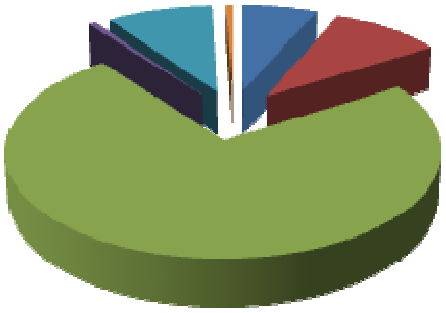

381 115,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

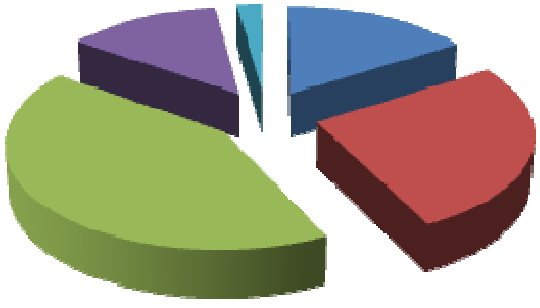

144 927,00 €

Les travaux réalisés

Les abords de l'immeuble communal ont été aménagés...

La reconstruction de l'immeuble au 28 de la rue principale est désormais achevée et trois familles s'y sont installées depuis le 1er avril 2012.

Il était donc nécessaire d'en aménager également les abords car la commune est propriétaire d'un terrain donnant sur la rue de Fénétrange.

C'est ainsi que grâce à plusieurs subventions (Etat pour 10.412 €, le Ministère de l'intérieur grâce à l'appui de Mme la Sénatrice Gisèle PRINTZ pour 4.462 € et enfin, le produit des amendes de police pour 7.430 €) cette réalisation a pu se faire pour un coût raisonnable.





Un grand merci à Sylvain PETITJEAN qui a bien voulu mettre à notre service et bénévolement, ses talents de paysagiste pour l'aménagement de ces deux espaces verts.



En même temps, nous avons profité de la présence des machines pour englober la réfection de la cour d'école et les murs mitoyens avec les habitations voisines sur la partie arrière de l'immeuble.
Quant au marquage au sol du parking handicapé, il sera réalisé dès que les conditions météo le permettront.





Acquisition pour l'entretien de la commune

Pour entretenir les terrains de la commune, places publiques, usoirs, cimetière…, un ensemble tracteur et tondeuse ont été achetés auprès des Ets NIESS WAHL pour une somme de 4682,27€. Une subvention exceptionnelle de 2.000 €, obtenue là aussi grâce à l'intervention de Mme la Sénatrice Gisèle PRINTZ, a permis de réduire la part supportée par le budget de la commune.





RENOVATION DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Pour réaliser les travaux indispensables de réfection des logements communaux à moindre coût, la meilleure solution était de recourir au bénévolat.
(Pour exemple, le devis de l'entreprise POINSIGNON pour les seuls travaux de mise en peinture du logement de la mairie s'élevait à 9 210,20 €).

En effet, malgré l'invitation lancée par le maire à son conseil dès l'été 2011, réitéré auprès de l'ensemble de la population dans le bulletin communal, son appel a obtenu un résultat limité.

C'est donc avec l'aide des futurs locataires, de ses parents et quelques bénévoles que ce projet a pu être concrétisé. Merci à toute l'équipe !
Ce sont donc des travaux en profondeur qui ont été réalisés pour près de 6.700 € seulement, comprenant du carrelage, paroi de douche, ponçage de tous les parquets, papiers peints, peinture, réfection complète de l'électricité…).



Vue du couloir qui traverse le logement d'un bout à l'autre. (Partout, les parquets ont été poncés et vitrifiés et les murs recouverts de toile de verre peinte.



La salle de bains après travaux, moderne et fonctionnelle.

A l'issue des travaux, une journée porte ouvertes a d'ailleurs été organisée pour ce logement ainsi que pour ceux de l'immeuble de trois logements au n°28 afin que les habitants puissent se rendre compte des travaux réalisés.

Les projets

La réfection de la toiture de l'église



Evoqués dans notre précédent bulletin, les travaux de réfection de la toiture de l'église vont à présent se concrétiser.

En effet, l'année 2012 a été mise à profit pour monter les dossiers administratifs et surtout pour trouver les financements. C'est désormais chose faite. Les travaux d'un montant hors taxes de 89.430,79 € seront réalisés par l'entreprise WEHRUNG de Drulingen et seront subventionnés par le Département de la Moselle dans le cadre du Pacte 57 « patrimoine » à hauteur de 27 633 € ; par l'état (D.E.T.R) pour 25 000 € ; par une subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur, obtenue grâce au soutien de M. le Député Alain MARTY pour 4 000 € et enfin, la contribution de la paroisse protestante à hauteur de 20 000 €. Une demande de subvention au titre de l'ESP « Entraide Solidarité Protestante » est en cours. Enfin, un appel aux dons sera lancé.



Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient se dérouler de mars à mai 2013 mais les travaux de traitement de charpente pourraient déjà être réalisés dès cet hiver.



Les coûts de réfection de cette toiture pourront être diminués par de la main-d'œuvre bénévole, par exemple pour la dépose de tuiles, lattage, gouttière, etc… Une assurance spécifique a d'ailleurs été contractée par la commune pour un faible coût pour couvrir les risques éventuels.

Et de celle de la maison de l'école



En marge des travaux de réfection de la toiture de l'église, la même entreprise, à savoir WEHRUNG SARL de Drulingen, effectuera aussi la réfection de la toiture de la maison de l'école pour laquelle cette intervention devient urgente également, étant donné l'état des tuiles ainsi que son garage qui serait réalisé en panneaux tuiles. La même solution (appel au bénévolat) sera envisagée pour ces travaux car le gain pourra être utilisé pour l'isolation de la chambre de l'étage et la réfection de la toiture du garage.

Acquisition d'un tableau interactif pour l'école

A l'ère du « tout numérique », il ne s'agit pas de laisser l'école en reste, bien au contraire.
A l'instar de l'école de Baerendorf, l'école de Postroff sera elle aussi dotée l'an prochain d'un tableau interactif qui permettra à l'enseignante et surtout aux élèves, de mettre à profit tout ce que cette avancée technologique peut leur apporter et pour un investissement raisonnable d'autant plus que le coût sera réduit en économisant les frais d'installation. En effet, la mise en œuvre de cet outil pédagogique sera réalisée par la commune elle-même.

Etudes et démarches pour la mise aux normes de l'assainissement

Compte tenu des enjeux environnementaux et réglementaires liés à l'assainissement et l'obligation pour la commune de POSTROFF de mettre son système en conformité l'année 2013 sera consacrée au choix d'un cabinet qui aura pour mission d'assister le conseil municipal dans le choix d'un maître d'œuvre et du système d'assainissement le plus adapté pour le village en vue des travaux à entreprendre ensuite.

Pour ce qui est de la situation des finances, voici le budget de l'assainissement pour 2012

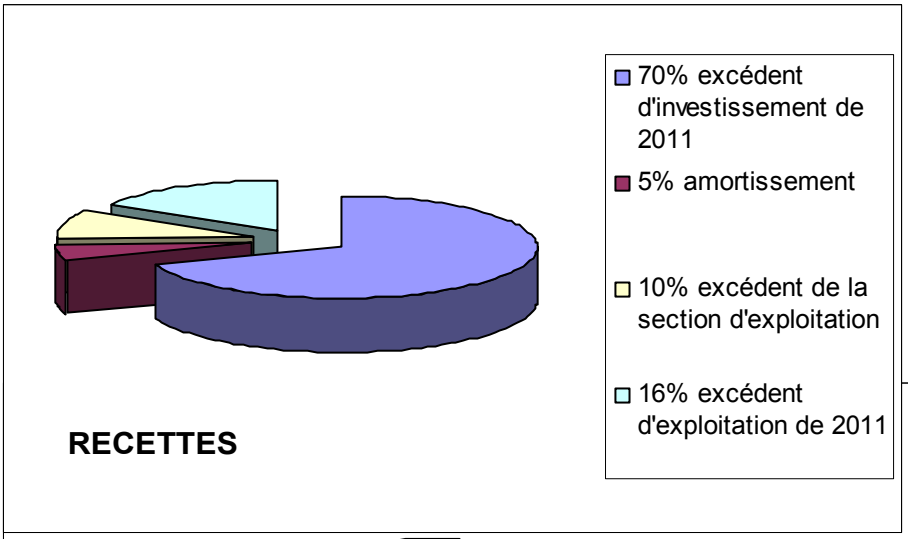

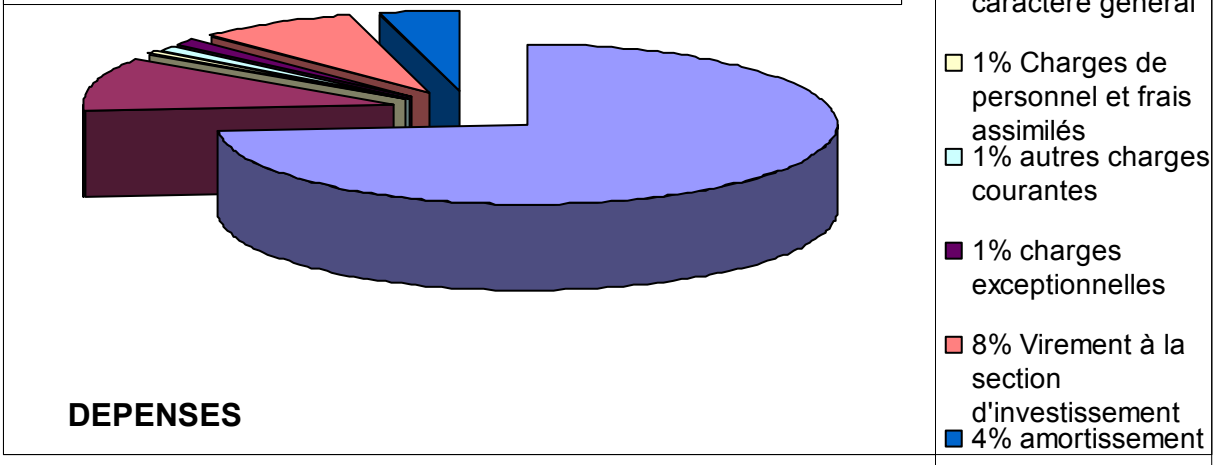

Trottoirs et Travaux de voirie

La dotation garantie allouée pour la période 2012-2015 par le Conseil Général au titre du PACTE II « aménagement », est de 42 923 €, à laquelle se rajoute un abondement de 6 000 € provenant d'une enveloppe spéciale soutenue par M. POIROT.
Aussi, les élus ont réfléchi à la destination à donner à cette subvention et aux travaux à consacrer en matière de voirie.

La réfection de la rue des champs n'est pas retenue pour l'instant mais reste toutefois en réflexion.
Les travaux à privilégier s'inscrivent d'avantage dans la continuité de l'aménagement du village, à savoir l'aménagement de trottoirs là où les bordures sont les plus anciennes et éventuellement une réfection de la rue de l'église.

Mise en peinture de l'école

Le bardage en bois de la façade de l'école nécessite une voire plusieurs couches de lasure et ces travaux ont été estimés à environ 4 600 € selon un premier devis proposé par une entreprise.
Compte tenu du peu de complexité du chantier, de la faible hauteur du bâtiment, ces travaux pourraient être réalisés grâce à l'intervention de quelques bénévoles, en peu de temps et surtout, pour un coût bien moins élevé.
Avis aux amateurs !

La forêt communale

PREMIERE BATTUE DE CHASSE : quelques belles prises

13 octobre 2012

La première battue de la saison 2012-2013 organisée par l'association de chasse dénommée « Amicale des chasseurs de Niederstinzel/Postroff » aura probablement permis de satisfaire tout le monde. Les chasseurs pour leur butin et les cultivateurs pour l'extermination de cette espèce classée nuisible en ce qui concerne en particulier les sangliers.



UNE SORTIE INSTRUCTIVE

Le Programme d'aménagement de la forêt communale pour la période 2008—2022 approuvé en 2007 constitue un guide sans lequel il serait difficile de concevoir sa gestion à long terme.



Cet aménagement consistant globalement en une conversion du taillis-sous-futaie en futaie régulière les jeunes peuplements font régulièrement l'objet de travaux nécessaires favorisant les essences adaptées aux stations.

C'est pour constater les travaux réalisés et ceux qu'il reste à effectuer que le conseil municipal s'est rendu en forêt et a profité des commentaires avisés du forestier André GANGLOFF, enfant du village et tout dévoué à sa mission d'accompagnement dans la gestion de ce patrimoine.



Fleurissement









Le réconfort après l'effort...



Grand merci aux quelques personnes qui entretiennent
les espaces verts et arrosent les fleurs



A LA RECHERCHE DE SES ANCETRES...

Monsieur et Madame Fred et Jenny CLINE sont venus de l'Etat de l'Indiana (USA) et plus précisément de Danville, sur les traces de leur ancêtre Hans Georg KLEIN, natif de Postroff et parti avec toute sa famille émigrer aux Etats-Unis au cours de l'année 1744.

Avec sa petite famille de quatre enfants il a donc pris la mer sur un bateau qui s'appelait le « Phoenix » et s'est installé à Philadelphie en Pennsylvanie. Lorsqu'ils sont arrivés en Amérique, l'office d'immigration a changé leur nom en « Cline » selon la prononciation phonétique. Aux dires de Fred Cline, plus d'une dizaine de générations de la famille Cline/Klein ont été présentes aux Etats-Unis et ce, dans presque tous les états. A leur connaissance, plus de 30 000 Cline/Klein y résident actuellement. Un de ses cousins en Amérique a par ailleurs recherché la lignée des Klein aussi loin que possible et a pu tracer la lignée de Pieter Klein qui était né à Niederstinzel en 1575. Ses fils et petits-fils étaient également originaires de Postroff.



Un regard « étranger » sur notre village



Fred et Jenny Cline sont donc revenus sur le chemin de leur ancêtre en passant par Hirschland où il était d'usage de se faire baptiser et marier. Puis, ils ont rencontré Armand KLEIN, ancien maire et lointain cousin.

Très fiers de reconnaître en Postroff la terre de leurs origines, ils ont dit avoir été très impressionnés par le village, par la réhabilitation de « la maison jaune à côté de l'école », par le maintien des infrastructures telles que l'école, la mairie, les églises et le tout, encore magnifiquement fleuri malgré l'époque tardive car leur visite a eu lieu le 29 octobre.

BRIOCHE DE L'AMITIE

L'opération menée au profit de l'APEI de Sarrebourg a permis de réunir une somme de 336 € !

Merci aux enfants qui ont bien voulu participer à cette collecte et merci surtout aux habitants de Postroff pour leur l'accueil généreux et chaleureux.



FETE DES PERSONNES AGEES



Accueillis comme il est désormais de tradition dès 11h30, les convives ont apprécié d'entrée un apéritif royal grâce aux délicieux petits fours préparés par les cuisinières bénévoles de notre commune.

Cette année, grâce à un emploi du temps un peu allégé, Monsieur Alfred POIROT, Conseiller Général et son épouse, ont pu participer au succulent repas servi par des membres du conseil municipal et quelques bénévoles.



C'est à l'heure du café que Monsieur le curé MPIA est venu rejoindre les convives, en coup de vent car retenu lui aussi par d'autres obligations.

L'après-midi a ensuite été animée grâce à la chorale de Wolfskirchen qui est venue interpréter quelques chansons de son répertoire puis c'est une surprise concoctée par Patrick BACHMANN, Directeur d'école de Baerendorf et ses élèves qui ont enchanté l'assemblée.

En effet une petite pièce de théâtre interprétée par les plus grands et mettant en scène l'arrivée d'un « faux Père Noël » dont la mésaventure en a fait rire plus d'un, a rappelé l'approche de Noël.

Chaque personne présente s'est vue ensuite remettre par le « vrai Père Noël » un petit présent à savoir un sapin de Noël dessiné par les écoliers et rappelant les paroles de la chanson « Oh Tannenbaum » reprise ensemble par l'assemblée avec la section des plus jeunes.



Mais l'après midi a surtout permis aux participants de se retrouver dans une ambiance chaleureuse autour d'une bonne table afin d'entretenir des liens conviviaux souvent suspendus en cette période hivernale lorsqu'on se calfeutre chez soi et qu'on ne se rassemble plus à l'extérieur.

Gageons que les personnes présentes ont apprécié la fête et reviendront l'année prochaine, rejointes peut-être par celles qui n'ont pas pu ou pas souhaité être présentes cette année.





Les grands anniversaires

Mme.	WIES	Irma	née le	23/12/1923
Mme.	HOLTZSCHERER	Lydia	née le	11/02/1929
Mme.	WILHELM	Charlotte	née le	28/08/1929
Mme.	QUIRIN	Georgette	née le	31/07/1930
Mme.	GAUPP	Alice	Née le	20/10/1931

Naissances



Ethan LAURENSO né à SAVERNE le 22/05/2012, fils de Alexandre LAURENSON et de Aurélie SCHNEIDER

Maud WEYER, née à SARREBOURG le 31/08/2012, fille de Michaël et Christelle WEYER

MARIAGE

Le 18 août, mariage de

Régis WILHELM et de

Delphine WAGNER



Adoptez les bons gestes

JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

CES GESTES SIMPLES ET ÉCO-CITOYENS PERMETTRONT À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 **Épluchures** fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 **Les substances chimiques** peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 **Les médicaments**	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 **Les huiles et les graisses** friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 **Les objets solides :** les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



AYEZ "L ÉCO-REFLEX"

ATTENTION : APRÈS UTILISATION, JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !
Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration. (obturation des hélices de pompes et des paniers)

Malheureusement, il est quasi quotidien de trouver la grille encombrée de détritus divers, lingettes, serviettes hygiéniques…



A PROPOS DU DEPOT AU LIEU-DIT "ALTMATT"

Depuis plusieurs décennies maintenant, l'ancienne décharge devenue le dépôt « Altmatt » suscite des polémiques quant à son maintient, surtout de la part des instances de l'état en matière de réglementation des dépôts de déchets inertes.

Il s'agit bien d'un lieu de dépôt qui doit être consacré aux déchets verts, gravats d'origine naturelle, de bois, de branchages… à l'exclusion de tout autre déchet qui aurait pour effet de nuire à la nature.
La commune avait d'ailleurs apposé une affiche rappelant la réglementation des dépôts mis en place.
De nombreuses autres preuves d'incivilité se succèdent d'ailleurs tout au long de l'année, notamment le dépôt de matières non autorisées (ferraille, matelas, pneus, béton, etc…).



Malheureusement, le panneau mis en place par la municipalité a été arraché.

Le lieu-dit avait d'ailleurs été compartimenté de façon à séparer et isoler les déchets selon leur nature pour en faciliter le retraitement. Pour exemple, le bois et les branchages sont destinés à être brûlés tandis que les gravats servent en revalorisation de voirie (consolider des chemins). Le dépôt des remblais permet également d'éviter qu'ils soient disséminés un peu partout sur le territoire communal.

Si de telles pratiques devaient se poursuivre, le lieu-dit serait définitivement clos et les habitants devraient se déplacer dans les déchetteries pour y amener ce qui jusqu'à présent peut être déposé sur le lieu-dit.

Pour information, un agent de la D.D.T. a effectué une visite de contrôle de façon inopinée ce 12 décembre et a malheureusement constaté le dépôt de déchets non conformes., visite dont les conséquences, espérons-le, ne seront pas trop graves.

Une nouvelle affiche sera mise en place à l'entrée du dépôt et copie en sera jointe au présent bulletin à titre d'information pour tous les habitants qui feront preuve, espérons-le, de plus de civisme dans l'avenir.

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE :
un nouveau pôle d'enseignement destiné aux enfants

La communauté des communes du Pays de Fénétrange est fière de former leurs enfants à la musique et bientôt à la danse.

Le principe est simple : rassembler progressivement les musiciens en orchestre en complétant leur formation avec de l'histoire de la musique et un travail d'ensemble obligatoires pour tous. Une pédagogie globale, moderne et interactive est de rigueur pour amener les instrumentistes à travailler avec l'Orchestre National de Lorraine, les adolescents en Musique Actuelles. Les chanteurs et danseurs, eux, vont créer un opéra d'enfants et évoluer avec l'opéra de Nancy.



En septembre 2012 s'est ouvert en effet, un nouveau pôle d'enseignement destiné aux enfants. « Un lieu adapté pour offrir l'excellence à tous nos enfants » selon Alfred POIROT, Président de la C.C.P.F.

A l'école

Une année à l'école de Postroff



A l'école, on apprend plein de choses, on y apprend bien sûr à lire, compter et écrire. On y apprend à vivre ensemble, à se respecter et on y apprend à découvrir le monde qui est autour de nous. Aussi, une année scolaire est-elle riche en activités de toutes sortes, en sorties éducatives, en apprentissages divers. En voici un petit inventaire pour l'année qui vient de s'écouler.

Chaque année, nous fabriquons des **galettes des rois** en suivant bien la recette. Quand les galettes sont cuites, nous tirons les rois et les reines. Et le roi choisit sa reine, et la reine choisit un roi.
Cette année, c'est avec Christiane, l'aide- maternelle que nous avons confectionné les deux galettes.



Nous avons été transportés au temps des châteaux-forts, des princes et des princesses.





Nous avons appris la chorégraphie de six danses folk et nous avons participé à la rencontre danse avec plein d'autres écoles. La rencontre avait lieu à la Salle des fêtes de Sarrebourg.

Cette année, le défilé de **carnaval** a eu lieu dans les rues de Postroff.

Comme chaque année, les enfants étaient ravis de se faire admirer par les habitants du village. Après la photo souvenir, la joyeuse troupe s'est élancée de maison en maison sonnant aux portes et chantant la chanson de carnaval.





L'accueil a été plus que chaleureux : 30 kg de friandises et des pièces et des billets pour la coopérative scolaire ont été récoltés. L'après-midi s'est terminé à la salle de jeux où les attendaient une montagne de crêpes.

Au printemps, nous avons semé des graines de basilic et de persil dans des pots. Les graines ont poussé et ont donné des plants de basilic et de persil. Chaque élève a pu emmener un pot à la maison. Ainsi, les mamans pourront utiliser ces plantes aromatiques quand elles feront la cuisine.





Au mois de mars, nous avons repris le chemin de la piscine de Sarrebourg. Cette année, nous étions 52 élèves de 4 à 11 ans à nous retrouver dans l'eau durant une heure les jeudis après-midis.

Si cette démarche permet aux plus jeunes de se familiariser avec l'eau, elle permet aussi aux plus grands l'apprentissage de nages codifiées telle que la brasse et le crawl. Cette activité est possible grâce aux deux municipalités qui financent le transport.



Compte-rendu de notre sortie : nettoyage de printemps.



Vendredi 23 mars, nous avons commencé le nettoyage de la nature à 9 heures. Munis de gants et de sacs poubelles, nous avons d'abord ramassé les déchets dans les fossés vers Fénétrange, puis nous avons nettoyé les rues du village et pour finir, nous avons nettoyé les fossés le long de la route vers Wolfskirchen.

Monsieur le Maire et 4 mamans nous ont accompagnés. Lors de cette sortie, nous avons appris plein de choses : lire le nom des routes : la D 38Met la D96, repéré les sentiers balisés, nous avons découvert les premières fleurs du printemps : les violettes, les primevères, les jonquilles, les pâquerettes.

Nous avons vu un orvet, un lézard, des œufs de grenouille et un terrier de renard. A la station d'épuration du village, nous avons appris qu'il ne faut surtout pas jeter les lingettes dans les toilettes car elles ne se dissolvent pas dans l'eau et bouchent les canalisations placées sous nos maisons, qu'il vaut mieux laver sa maison avec des éponges.

A midi, nous avons retrouvé les petits de la maternelle sur la place du village et nous avons partagé un bon barbecue et des glaces offerts par la Municipalité. A deux heures, nous sommes retournés en classe et nous avons repris le travail



En juin, nous sommes allés visiter **la boulangerie de Monsieur Lamy à Fénétrange**.

Il nous a montré ses différentes machines, il nous a expliqué comment il faisait le pain. Nous avons chacun fait cuire une petite boule de pain et nous avons roulé des croissants au chocolat.





Le 17 juin a eu lieu **la deuxième marche gourmande** organisée par le réseau d'écoles.





Plus de 400 marcheurs se sont lancés sur les deux circuits proposés.

L'après-midi, tous les enfants ont pu s'amuser en participant à la kermesse. 20 nouveaux jeux leur ont été proposés. Une belle fête qui a réuni petits et grands !

En juin, nous avons aussi été accueillis par Jonathan et Laurent Muller. Ils nous ont ouvert et présenté leur élevage de pigeons, de lapins et d'oies. Leurs bêtes à deux et quatre pattes sont magnifiques et valent d'être vues !

Ils élèvent ces animaux de collection avec passion pour les présenter au grand public lors de différentes expositions avicoles de la région.

Encore une visite qui vaut le détour !





Cette année, notre école est inscrite au projet : Au fil de la Sarre.

Ce projet a pour but de découvrir notre environnement proche, la vie dans la rivière et autour de la rivière.

Mardi 23 octobre, nous sommes partis à la recherche des animaux qui vivent dans l'eau. Nous avons même attrapé deux poissons-chats.

Nous avons aussi observé et dessiné le paysage autour de la rivière. Ainsi, ce ne sont pas les mêmes arbres qui poussent au bord de la rivière que ceux dans les prés et les champs.

Ce jour-là, l'eau de notre rivière l'Isch était claire, mais un peu fraîche12°c ! Pour adhérer à ce projet, nous devrons encore faire deux autres prélèvements, au printemps et en été.



Durant le mois de **novembre,** nous avons beaucoup parlé du loup.
Tout le monde a peur du loup, personne ne veut le prendre dans sa maison. Finalement, nous lui avons fabriqué de nombreuses maisons. Ainsi, il sera content et il nous laissera tranquilles.

Association Sportive de Postroff

"Postroffer Isbere"



Une fois n'est pas coutume, les activités de l'ASP ont débutées en 2012 par un bon repas chez Drommer à Drulingen au mois de mars.

Le 18 mars s'est déroulée la marche aux pois. 10 km sous la pluie et le vent pour les plus courageux avec halte autour du feu et une bonne soupe à la salle de l'école pour se réchauffer.



Le tournoi de volley, jeudi de l'Ascension s'était déroulé le 17 mai par une belle journée (comme d'habitude). Il n'y avait que 9 équipes cette année mais elles se battent toujours avec rage pour remporter le challenge Steffanus qui cours toujours et encore.



Je lance dès à présent un appel à tous pour participer par le jeu à cette animation sur le terrain de volley pour que le tournoi dure encore longtemps.





La 28ème marche populaire ne s'est pas préparée sous les meilleures hospices, la pluie s'est encore invitée à la journée, certes moins que l'année dernière mais toujours de trop pour assurer des conditions optimales pour tous, organisateurs comme participants. Mais les «enfants du Brésil » ont cette fois encore assuré pendant toute la semaine.

Au nom du comité de l'Association Sportive de Postroff, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et surtout une bonne année 2013

Fabien **OURY, secrétaire**



Amicale des donneurs de Sang Bénévoles.

Fénétrange – Niederstinzel – Postroff

Bilan des activités 2012, l'association a permis de *collecter 166 dons* (dont 6 premiers dons).

Fénétrange 06/01/12 **: 53 donneurs**

12 Fénétrange, 9 Niederstinzel, 10 Postroff, 3 Diedendorf, 6 Wolfskirchen, 13 d'autres villages

Postroff 25/05/12 **: 62 donneurs**

6 Fénétrange, 6 Niederstinzel, 19 Postroff, 8 Diedendorf, 9 Wolfskirchen, 14 d'autres villages (4 premiers dons)

Niederstinzel 26/10/12 **: 51 donneurs**

4 Fénétrange, 8 Niederstinzel, 15 Postroff, 7 Diedendorf, 7 Wolfskirchen, 10 d'autres villages (2 premiers dons)

Collectes 2013 :

Fénétrange	04 janvier
Postroff	24 mai
Niederstinzel	25 octobre

L'année 2012 s'est achevée avec un bilan de 166 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous en remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans cette continuité et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes

Chaque jour, 8000 dons de sang sont nécessaires en France donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades



Plasmaphérèse

1, avenue Poincaré à Sarrebourg

Tel : 03 88 21 25 16

Je remercie la population pour leur accueil et leur générosité lors de la vente des calendriers ainsi que la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes



Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2013, pour vous et vos proches, et pour les malades qu'ensemble nous contribuons à sauver.

Le Président,
Dany KLEIN